



MAIRIE DE SAINT JEAN D'ARVES

La Tour 73530 SAINT JEAN D'ARVES

Tél : 04.79.59.72.64 / Mail mairie@saintjeandarves.fr

AFFICHE DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT JEAN D'ARVES

se réunira, en séance ordinaire le 06 mars 2024, à 18 heures 30.

Objet de la réunion

Délibérations à prendre sur :

- Approbation du procès verbal du conseil municipal du 1er février 2024.
- Échange entre la commune de Saint Jean d'Arves et l'indivision Hustache.
- Approbation du principe de la concession pour la construction et l'exploitation d'un restaurant d'altitude à l'arrivée du télésiège Charvin Express.
- Adhésion à la Fondation du Patrimoine pour l'année 2024.
- Adhésion AMR73 pour l'année 2024.
- Adhésion à l'Association Nationale des Élus des Territoires Touristiques (ANETT) pour l'année 2024.
- Adhésion au GDA de Moyenne Maurienne pour l'année 2024.
- Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle au bénéfice de certains agents publics territoriaux.
- Devis EMC chapiteau été 2024.
- Demande de remboursement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage - convention stations durables de l'espace valléen Arvan-Villards (SIVAV).
- Fixation du prix des parcelles A 2103 et A 3514 au lieu-dit "La Grange".
- Demande de sépulture dans le cimetière communal de Monsieur Ricart.
- Approbation de la convention entre la commune de Saint Jean d'Arves et Orange concernant le câblage aux Tours.
- Zones d'accélération de la production des énergies renouvelables.
- Proposition technique et financière de la société BURGEAP concernant la retenue collinaire pour la saison 2023-2024.
- Compte-rendu de la réunion avec Monsieur Patrick Maulin.
- Questions diverses.

Fait à SAINT JEAN D'ARVES, le 26 février 2024

Le Maire

